



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

**CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF
DE CLASSE NORMALE DU CORPS DE L'ETAT POUR
L'ADMINISTRATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE
- SESSION 2011 -**

Epreuve n° 2

Série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- Comptabilité et finance ;
- Problèmes économiques et sociaux ;
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement.

Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée.

Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.

Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.

(Durée : 3 heures - Coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option)

Samedi 14 janvier 2012 (de 13 h 00 à 16 h 00)

Option : comptabilité et finance

Le dossier documentaire comporte 7 pages.

Matériel autorisé pour l'épreuve :

- calculatrice simple à 4 opérations
- plan comptable général

IMPORTANT

**IL EST RAPPELE AUX CANDIDATS QU'AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT
APPARAITRE NI SUR LA COPIE NI SUR LES INTERCALAIRES.**

QUESTIONS

PARTIE 1 : Questions communes

Question n° 1 **(2 points)**

a - Définir l'égalité d'accès aux services publics.

b - Pourquoi fait-elle débat ?

Document n° 1 : L'égalité d'accès aux cantines scolaires remise en cause Page 1

Source : <http://www.lesechos.fr>

Question n° 2 **(2 points)**

A l'aide du document n° 2 et de vos connaissances personnelles, exposez et illustrez les principales problématiques de santé publique en France métropolitaine et en Polynésie française.

Document n° 2 : L'état de santé des Français s'améliore Page 2

Source : <http://www.lefigaro.fr>

Question n° 3 **(2 points)**

En vous appuyant sur les documents n° 3 et 3 bis, précisez quels sont les obligations des communes polynésiennes et les moyens à mettre en œuvre en matière de déchets ?

Document n° 3 : Extraits du code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française Page 3

Document n° 3 bis : Extrait du rapport de la Chambre territoriale des comptes sur la collectivité de la Polynésie française (environnement) Page 3

PARTIE 2 : Questions pour l'option « comptabilité et finance »

Consigne :

- Présenter vos résultats avec deux chiffres après la virgule.
- Indiquer le détail des calculs.

L'entreprise TRANSNOR est spécialisée dans l'adaptation et la vente de matériel de chantier. Elle est située en France métropolitaine. L'exercice comptable coïncide avec l'année civile et toutes les sommes sont libellées en euros. L'entreprise est assujettie pour l'ensemble de ses opérations à un taux de TVA de 19.6 %. Elle a été créée récemment.

Pour développer son activité et faciliter sa réactivité, la société a décidé d'acquérir un véhicule utilitaire type berlingo.

Question n° 4

(3 points)

a- Préparez une brève note reprenant l'intérêt des mentions suivantes figurant sur les factures :

- date d'émission
- numéro de la facture
- taux de TVA
- montant de la TVA

b- Enregistrez au journal de l'entreprise les opérations de septembre

Document n° 4 : OPERATIONS COURANTES

Page 4

Question n° 5

(1,5 point)

a- Présentez les différentes solutions de financement du véhicule et leurs avantages et inconvénients

b- Quel choix conseilleriez-vous concernant le financement ?

Document n° 5 : INFORMATIONS CONCERNANT L'ACQUISITION DU VEHICULE

Page 5

Question n° 6 Si l'option retenue pour l'achat du véhicule utilitaire est l'emprunt, à l'aide du tableau d'amortissement de l'emprunt bancaire : **(1 point)**

a- Expliquez les calculs de la première ligne.

b- Présentez les conséquences de l'allongement de la durée de remboursement sur les intérêts et l'annuité.

Document n° 6 : TABLEAU D'AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT

Page 5

Question n° 7 Si l'option retenue pour l'achat du véhicule utilitaire est l'emprunt, à l'aide du tableau d'amortissement de l'emprunt bancaire : **(3 points)**

a- Définissez l'amortissement.

b- Complétez le tableau d'amortissement (annexe 1)

c- Pourrait-on choisir une autre unité pertinente de consommation pour le calcul des dotations d'amortissement du véhicule ? (justifier votre réponse)

Document n° 6 : TABLEAU D'AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT

Page 5

Question n° 8 Sur la base des documents n° 7 et n° 8 faisant référence à une autre entreprise : **(4 points)**

a- Précisez la pratique de l'entreprise en matière de délais de règlement des clients.

b- Établissez les budgets manquants : TVA – décaissement – trésorerie (complétez le document joint en annexe 2).

c- Commenter les résultats obtenus et proposer des solutions.

Document n° 7 : MODALITÉS DE CONSTRUCTION DES BUDGETS

Page 6

Document n° 8 : BUDGETS ÉTABLIS POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2007

Page 7

Question n° 9 Sur la base du document n° 8 et de vos connaissances personnelles : **(1,5 point)**

a- Quel est l'intérêt de calculs budgétaires pour une entreprise ?

b- En quoi un tableur peut-il être utile dans l'élaboration des budgets ?

c- Quels indicateurs d'analyse financière connaissez-vous ?

Document n° 8 : BUDGETS ÉTABLIS POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2007

Page 7

L'égalité d'accès aux cantines scolaires remise en cause

La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) épingle les communes, qui comme Bordeaux ou Thonon-les-Bains, conditionnent l'accès des enfants aux cantines scolaires à la situation de leurs parents, selon qu'ils occupent ou non un emploi.

C'est un sujet de polémique dont l'Association des maires de France (AMF) se serait bien passée. En pleine période d'inscription ou de réinscription des enfants à la cantine scolaire, certaines municipalités défraient la chronique en adoptant des mesures restrictives d'accès à ce service. En vertu d'un règlement voté en avril, la mairie de Thonon-les-Bains, un des foyers de la controverse, s'est autorisée à exiger des parents d'élèves demandeurs d'emploi de lui fournir la preuve de leur indisponibilité (entretien d'embauche, séance de formation) avant de permettre à leur enfant de déjeuner à la cantine.

La mairie de Bordeaux a adopté une démarche analogue et l'applique. Dans ses 97 écoles, les enfants de chômeurs se voient parfois proposer deux jours, voire un seul jour de cantine. *« C'est notamment le cas dans une dizaine d'écoles de l'hypercentre, où nous avons un problème de capacité d'accueil. Mais c'est une minorité : 200 dossiers sont en souffrance sur 13.200 demandes d'inscription »*, affirme Brigitte Collet, adjointe au maire qui défend une politique *« d'arbitrage »*. *« Les enfants des familles en grande nécessité sont par exemple prioritaires dans la mesure où ce repas à la cantine sera leur seul repas équilibré de la journée »*, plaide l'élue.

Ces initiatives ne sont pas du goût de la FCPE. *« C'est absolument illégal »*, tempête Jean-Jacques Hazan, le président de cette fédération des parents d'élèves marquée à gauche, en dénonçant le laxisme des préfets. *Une décision d'octobre 2009 du Conseil d'Etat a établi que privilégier les enfants dont les deux parents travaillent, s'agissant de l'accès aux cantines, constituait une discrimination sans rapport avec l'objet du service en cause.*

Un service public facultatif

« La restauration scolaire est un service public facultatif », précise Jacques Pélissard, le président de l'AMF. Mais même dans ce cas, le principe d'égalité d'accès s'impose aux communes, indique-t-il tout en considérant que *« le maire de Thonon-les-Bains pose un vrai problème »*. La fréquentation des cantines scolaires augmente chaque année et il arrive un moment où les communes ne peuvent plus pousser les murs. L'argument est balayé par le dirigeant de la FCPE qui estime plutôt que certaines mairies *« cherchent à réduire leurs dépenses sociales »*.

En quête de compromis, l'AMF va créer un groupe de réflexion sur des *« mécanismes de régulation légale »*. Une première solution, la plus évidente, consiste à faire passer les cantines de un à deux services, mais elle peut être coûteuse et se révèle souvent complexe à mettre en œuvre. *« Nous tenons à la qualité de l'accueil des enfants qui doivent avoir le temps de manger. Il y a sinon un véritable risque »*, plaide l'élue de Bordeaux, par ailleurs pédiatre.

Une autre idée pourrait être étudiée : faire jouer les solidarités intergénérationnelles en faisant appel à la disponibilité des grands-parents moyennant, s'il le faut, leur accompagnement financier. En attendant, la FCPE maintient la pression. Chaque nouveau cas qui lui sera révélé fera l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif. A moins qu'une loi sur le droit à la restauration scolaire, comme l'espère son président, ne finisse par l'en dispenser.

JOËL COSSARDEAUX AVEC FRANK NIEDERCORN À BORDEAUX, Les Echos
www.lesechos.fr

L'état de santé des Français s'améliore

Un rapport récent note que la mortalité prématurée diminue.

Il y a sept ans, 100 objectifs étaient inscrits dans une loi pour servir de cap à la santé publique. Le bilan 2011 est plutôt satisfaisant.

• **Espérance de vie : toujours plus !** Ces dix dernières années, l'espérance de vie à la naissance n'a cessé de s'allonger en France. Elle est même la plus élevée d'Europe pour les femmes et les hommes âgés aujourd'hui de 65 ans. Les premières peuvent espérer vivre encore 22,8 ans, les seconds 18,6 ans. Calculée à la naissance, l'espérance de vie est certes un peu moins élevée, mais elle atteint tout de même 84,8 ans pour les femmes et 78,1 ans pour les hommes. Plus intéressantes encore, les données de mortalité prématurée, établies en considérant qu'il est prématuré de mourir avant l'âge de 65 ans, révèlent une notable amélioration. «En 2008, précise le rapport de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Dresse), on comptait 108 825 décès prématurés, soit 20 % de l'ensemble des décès.» Contre environ 124 800 en 2000. On observe une baisse régulière de cette mortalité prématurée : moins 15 % entre 2000 et 2008.

La diminution est encore plus marquée (moins 18 %) si l'on se concentre sur la partie «évitable» de la mortalité prématurée. C'est-à-dire les décès qui pourraient être évités par une réduction des comportements à risque : tabagisme, alcool, conduites routières dangereuses, etc. À la clé, une diminution des cancers, cirrhoses, accidents de la circulation, suicides... Cela concerne encore plus les hommes que les femmes. On remarque d'importantes disparités régionales avec un gradient Nord-Sud : la mortalité la plus élevée est observée dans le Nord-Pas-de-Calais ainsi qu'en Bretagne et la mortalité la plus basse en Ile-de-France et en Alsace. Toutefois, la diminution régulière de la mortalité évitable ne doit pas cacher une réalité moins glorieuse : en Europe, après les nouveaux adhérents d'Europe centrale, les Pays baltes et la Belgique, c'est encore en France que l'on observe chez les hommes le taux de mortalité évitable le plus élevé.

• **Alcool : on boit moins, mais trop.** On y est presque ! Il faudrait que les Français de plus de 14 ans consomment moins de 11,5 litres d'alcool pur par an (soit l'équivalent de 3 verres d'alcool standard par jour) pour que l'objectif soit atteint. Nous en sommes à 12,4 litres. En fait, les femmes sont déjà au-dessous (2 verres par jour en moyenne) mais les hommes sont encore à 4 verres par jour. Restons confiants puisqu'après une stagnation autour de 14,5 litres par an dans les années 1990, la tendance à la baisse se poursuit. Même chez les jeunes de 17 ans, la consommation excessive d'alcool a diminué entre 2003 et 2008 : de moitié pour les filles et d'un tiers pour les garçons. Les ivresses répétées chez les jeunes se stabilisent (un jeune sur quatre dans l'année) après une hausse importante entre 2003 et 2005. Il est vrai que les aînés ne donnent pas l'exemple puisque des alcoolisations excessives ponctuelles sont rapportées par une femme sur cinq et un homme sur deux entre 25 et 54 ans.

• **Tabac : les fumeurs résistent.** Soyons clairs : l'objectif n'est pas atteint, loin de là. Sur cinq années, les experts de la santé publique espéraient réduire de 33 % à 25 % la prévalence des fumeurs quotidiens. Ils sont toujours 32,4 %. Même résistance pour les femmes, puisque la prévalence reste à 26 % en 2010 alors que l'objectif était de passer de 26 % à 20 %. «Les seules tranches d'âge pour lesquelles on observe une diminution de prévalence entre 2005 et 2010 sont les femmes de 15-19 ans (- 10 %), les hommes de 20-25 ans (- 10 %) et ceux de 65-75 ans (- 7 %)», note le rapport de la Dresse. La bonne nouvelle est de voir le tabagisme quotidien diminuer chez les jeunes de 17 ans : entre 2000 et 2008, il est passé de 40 % à 28 % chez les filles et de 42 % à 30 % chez les garçons. On sait que les hausses du prix du tabac sont particulièrement sensibles chez les jeunes. Les efforts de prévention doivent toutefois se poursuivre, en particulier en direction des plus jeunes car plus on commence tôt à fumer et plus le risque de dépendance ultérieure est important, or l'âge de la première cigarette est toujours autour de 13 ans et demi.

• **Diabète : surveillance insuffisante.** Près de 3 millions de diabétiques sont traités en France pour un diabète et l'objectif est qu'au moins 80 % d'entre eux fassent régulièrement les examens nécessaires à leur surveillance. En effet, la maladie étant invisible, il faut vérifier régulièrement différents paramètres (glycémie, fond d'œil, fonction rénale, pression artérielle). Le bilan 2011 montre que la réalisation des examens varie entre 18 et 71 % selon les paramètres considérés.

• **Hypertension artérielle : la moitié des hypertendus ignorent leur maladie.** La dernière (et première !) grande enquête représentative des 18-74 ans date de 2006. Elle montre que l'évolution de la fréquence de l'hypertension artérielle sur dix ans, chez les 35-64 ans, a diminué de 7,5 % pour les hommes et de 18,5 % pour les femmes. L'ennui est que de nombreux hypertendus ignorent leur maladie. C'est en effet le cas pour 59 % des femmes hypertendues et 47 % des hommes.

• **Maladies chroniques : explosion des affections de longue durée.** Les maladies chroniques (cancer, obésité, problème de vue, maladies cardio-vasculaires...) devaient répondre à plusieurs objectifs de santé publique. Elles touchent une personne sur trois après 15 ans et c'est pourquoi leur prise en charge est aussi au cœur de la santé publique. L'enjeu est d'envergure. La Dresse rappelle que, «en 2009, 1,4 million de nouvelles affections longue durée (ALD) ont été prises en charge par la collectivité, soit une augmentation d'environ 40 % depuis 2000». Cette augmentation traduit paradoxalement une amélioration de l'espérance de vie des malades et de la qualité des soins. Elle s'explique entre autres par un diagnostic précoce du cancer et l'efficacité accrue des thérapeutiques, une meilleure prise en charge du diabète, de l'hypertension, la prévention des récurrences des pathologies cardio-vasculaires.

Par Damien Mascaret - le 28/11/2011 - <http://www.lefigaro.fr>

Code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française (extraits)
Sous-paragraphe 3 : Ordures ménagères et autres déchets

Art. L. 2573-30.

(...)

IV. - L'ensemble des prestations prévues au présent paragraphe doit être assuré au plus tard le 31 décembre 2011.

Article L2224-13

Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent l'élimination des déchets des ménages.

Les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions.

Article L2224-14

Les collectivités visées à l'article L. 2224-13 assurent également l'élimination des autres déchets définis par décret, qu'elles peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières.

Article L2224-15

L'étendue des prestations afférentes aux services prévus aux articles L. 2224-13 et L. 2224-14 est fixée par les communes ou leurs groupements dans le cadre de la réglementation applicable localement.

(NB : L'ensemble des prestations prévues au présent paragraphe doit être assuré au plus tard le 31 décembre 2011.)

Article L2224-16

Le maire peut régler la présentation et les conditions de la remise des déchets en fonction de leurs caractéristiques. Il peut notamment fixer les modalités de collectes sélectives et imposer la séparation de certaines catégories de déchets.

Document n° 3 bis

**Rapport de la Chambre territoriale des comptes de Polynésie française
COLLECTIVITE DE LA POLYNESIE FRANCAISE – ENVIRONNEMENT
05/08/2011**

La loi organique de 2004 a prévu que la collectivité de la Polynésie française dispose d'une compétence générale dans les domaines qui ne sont pas expressément dévolus à l'Etat, sous réserve des compétences attribuées aux communes, notamment dans le secteur environnemental (distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, des ordures ménagères et déchets végétaux).

L'extension partielle aux communes de Polynésie française du code général des collectivités territoriales en 2007 a permis de confirmer les compétences et responsabilités de ces collectivités dans ces domaines. Mais elle révèle aussi la nécessité d'une coopération étroite entre la collectivité d'outre-mer et les communes. La Polynésie française, pleinement compétente pour définir une politique et une réglementation de l'environnement, ne peut se désintéresser de la mise en oeuvre par les communes des dispositions générales prévues par le CGCT relatives aux services environnementaux.

OPERATIONS COURANTES

Factures diverses :

Assurance Gexa	
Le 2/09/06	
Doit :	Transnor
	ZI Arnavaux
	13001 MARSEILLE
Facture n°206	
Cotisation annuelle pour les locaux	
Net à payer	455,00
Echéance 30/09/06	

Transnor	
Le 05/09/06	
Doit :	SA BRICMAT
	70, Bd des Olivettes
	83 FREJUS
Facture n°135	
Colliers serrage.....	202,00
Perforateurs.....	857,00
Sacs recharge.....	341,00
Brut HT	1400,00
Remise 5 %	70
Net commercial	1330,00
Port HT	40,00
TVA à 19,6 %	268,52
Net à payer TTC	1 638,52
Echéance 30/09/06	

- 07/09/06 : achat de matériels divers au fournisseur RX TRUCKS (facture n°231) pour un total HT de 1 250,00 €, escompte de 2 %, paiement sous huitaine.

- 12/09/06 : avis de débit de la banque pour des agios de découvert bancaire : 45,00 € d'intérêt et 20,00 € HT de frais bancaires.

- 16/09/06 : paiement de la facture n°231 du fournisseur RX TRUCKS par chèque (n°1238965).

INFORMATIONS CONCERNANT L'ACQUISITION DU VEHICULE

L'entreprise a choisi comme modèle Citroën Berlingo (modèle de base), dont le prix HT est de 11 000,00 € auquel il faut ajouter 1 000,00 € d'équipements spécifiques ; TVA 19,6%.

L'entreprise a choisi d'amortir le bien linéairement en fonction du temps sur cinq ans.

La facture est établie le 01/10/06, jour de la mise en service du véhicule et du paiement par chèque n° 458236.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT

	A	B	C	D	E	F
	Echéances	Capital début de période	Intérêts annuels	Amortissement annuel	Annuité	Capital fin de période
1	01/10/07	12 000,00	1 080,00	2 005,11	3 085,11	9 994,89
2	01/10/08	9 994,89	899,54	2 185,57	3 085,11	7 809,32
3	01/10/09	7 809,32	702,84	2 382,27	3 085,11	5 427,05
4	01/10/10	5 427,05	488,43	2 596,68	3 085,11	2 830,37
5	01/10/11	2 830,37	254,73	2 830,38	3 085,10	0

Un avis de crédit de la banque daté du 29/09/06 signale que la somme de 12 000 € a bien été versée sur le compte de l'entreprise « Transnor ».

MODALITÉS DE CONSTRUCTION DES BUDGETS

1. Ventes

Il s'agit de produits finis nécessitant l'acquisition de matière première.

Les quantités vendues sont estimées à 850 unités en janvier, 960 en février et 820 en mars.

Le prix de vente unitaire est fixé à 800 € HT, TVA (19,6%).

Le compte « clients » présente un solde débiteur de 400 000€ au 31 décembre 2006.

Ce solde sera intégralement récupéré en janvier 2007.

2. Production

La production est régulièrement répartie sur la période d'activité ; elle sera de 1000 unités par mois.

Les charges de production sont évaluées, pour ces 1000 unités, à :

- matières premières	150 000,00
- salaires et charges sociales	330 000,00
- frais de production	58 000,00
- amortissements	<u>49 000,00</u>
Total	587 000,00

La TVA sur les frais de production est à 19,6 %. Les frais de production sont payés le mois même de leur engagement, ainsi que les salaires et charges sociales.

3. Frais administratifs et de distribution

Les frais administratifs HT s'élèvent à 40 000 € par mois et les frais de distribution HT sont de 60 € par article vendu. Ces frais sont payés le mois même.

4. Approvisionnements

Les fournisseurs livrent régulièrement, chaque mois, 180 000 € de matières premières HT, TVA à 19,6%.

À compter du 01 janvier 2006, les fournisseurs sont payés 50% à 30 jours et 50% à 60 jours.

Le compte « fournisseurs » présente un solde créditeur de 200 000 € au 31 décembre 2006, ce solde sera intégralement payé en janvier 2007.

5. Investissements

Acquisition au cours du mois de janvier d'une machine industrielle: prix d'achat 300 000 € HT, TVA à 19,6 %. Cet achat sera payé pour 50% au comptant et le reste à 60 jours.

6. Un crédit de TVA de 10 000 € est relevé dans la balance du 31 décembre 2006.

7. Le solde du compte « Banque » est débiteur de 25 000 €, celui du compte « Caisse » est débiteur de 8 000 €.

BUDGETS ÉTABLIS POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2007**Budget des ventes :**

	JANVIER	FEVRIER	MARS	TOTAUX
Montants HT	680 000,00	768 000,00	656 000,00	2 104 000,00
TVA collectée	133 280,00	150 528,00	128 576,00	412 384,00
Montants TTC	813 280,00	918 528,00	784 576,00	2 516 384,00

Budget des approvisionnements :

	JANVIER	FEVRIER	MARS	TOTAUX
Montants HT	180 000,00	180 000,00	180 000,00	540 000,00
TVA déductible	35 280,00	35 280,00	35 280,00	105 840,00
Montants TTC	215 280,00	215 280,00	215 280,00	645 840,00

Budget des frais administratifs et de distribution :

	JANVIER	FEVRIER	MARS	TOTAUX
Frais administratifs	40 000,00	40 000,00	40 000,00	120 000,00
Frais de distribution	51 000,00	57 600,00	49 200,00	157 800,00
TVA déductible	9 100,00	9 760,00	8 920,00	27 780,00
Montants TTC	100 100,00	107 360,00	98 120,00	305 580,00

Budget des encaissements :

	JANVIER	FEVRIER	MARS	TOTAUX
Ventes Janvier	650 624,00	162 656,00		813 280,00
Ventes Février		734 822,40	183 705,60	918 528,00
Ventes Mars			627 660,80	627 660,80
Clients au 31/12/06	400 000,00			
Totaux	1 050 624,00	897 478,40	811 366,40	2 359 468,80

INSCRIRE VOTRE NUMERO D'INSCRIPTION FIGURANT SUR LA CONVOCATION :	
--	--

ANNEXE 1 - TABLEAU D'AMORTISSEMENT
(à rendre avec la copie)

Camionnette Citroen Berlingo 2006				
Base amortissable :		Durée d'utilisation :		
Date d'acquisition :		Mode d'amortissement :		
Date de mise en service :				
Exercice	Base amortissable	Amortissements	Amortissements cumulés	VNC

INSCRIRE VOTRE NUMERO D'INSCRIPTION
FIGURANT SUR LA CONVOCATION :

ANNEXE 2 - BUDGETS À ÉTABLIR
(à rendre avec la copie)

Budget de TVA :

A	B	C	D
	JANVIER	FEVRIER	MARS
TVA collectée			
TVA déductible sur ABS			
TVA déductible sur immobilisations			
Crédit de TVA mois précédent			
TVA à décaisser ou crédit de TVA			
Budget des décaissements			
Eléments	JANVIER	FEVRIER	MARS
Matières premières			
Salaires et charges sociales			
Frais de production			
Frais administratifs et distribution			
Investissements			
TVA décaissée			
Dettes fournisseurs au 31/12/06			
Total décaissements			
Budget de trésorerie :			
Eléments	JANVIER	FEVRIER	MARS
Trésorerie initiale			
Total encaissements			
Total décaissements			
Trésorerie finale			